

Montréal, le 16 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Joëlle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : HQCMÉ - Demande de retrait de certaines installations de transport du registre suivant la révision du critère A-10 par le NPCC
Dossier de la Régie : R-4120-2020

Chère consœur, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 13 novembre 2020 requérant un délai supplémentaire pour le dépôt de l'étude relative à l'exclusion de certaines lignes de transport d'électricité du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (l'Étude). La Régie rappelle que cette étude doit être complétée par l'entité Hydro-Québec TransÉnergie dans ses fonctions de planificateur du réseau de transport (le Planificateur) tel que requis dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués par le Planificateur, la Régie accorde le délai supplémentaire pour le dépôt de l'Étude, soit **le 26 février 2021**.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd